2i PORTAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 84 Voie du Toec 31300 Toulouse
501 565 568 RCS TOULOUSE
(la "Société")

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2026

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'Associée unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à un montant de 73 417 euros comme suit :

- Résultat Bénéficiaire de l'exercice	73 417 €
- En totalité au compte « Autres réserves »	73 417 €

Compte tenu de cette affectation, le compte « Autres réserves » est porté à 392 157 euros et les capitaux propres de la Société sont de 402 057 euros pour un capital social de 9 000 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Extrait certifié conformé par la Présidente
2iGroup
Monsieur Adrien VINCENT



certifiés conformes

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS 2I PORTAGE** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : **84 Voie du Toec 31300 TOULOUSE** — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : **5 0 1 5 6 5 5 6 8 0 0 0 2 6** — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE *		Frais d'établissement *	AB		AC			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	94 210	AG	88 453	5 757	11 221
		Fonds commercial	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	97 000	AM		97 000	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	500	AS	500		
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 413	AU	1 408	5	5
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	31	CT		31	31
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD	188	BE		188	188
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	177	BI		177	177
		TOTAL (II)	BJ	**193 519**	BK	**90 361**	**103 158**	**11 622**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	3 127 980	BY	95 584	3 032 396	2 966 287
		Autres créances (3)	BZ	653 822	CA		653 822	529 611
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	984 279	CG		984 279	1 098 893
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	7 800	CI		7 800	21 961
		TOTAL (III)	CJ	**4 773 880**	CK	**95 584**	**4 678 296**	**4 616 752**
		Frais d'émission d'emprunt **(IV)**	CW					
		Primes de remboursement des emprunts **(V)**	CM					
		Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * **(VI)**	CN					
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**4 967 399**	1A	**185 945**	**4 781 454**	**4 628 374**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 177 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise **SAS 2I PORTAGE** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 9 000)	DA	9 000	9 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	900	900
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	318 740	246 445
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**73 417**	**72 295**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**402 057**	**328 640**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 779	47 932
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	**1 779**	**47 932**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	33 978	115 184
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	775 805	469 377
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		32 406
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	478 466	544 186
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 042 265	3 051 987
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	47 104	38 662
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**4 377 618**	**4 251 803**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**4 781 454**	**4 628 374**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 377 618	4 185 418
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS 2I PORTAGE** — Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	15 842 009	FH	1 778 370	FI	17 620 379	17 829 474
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**15 842 009**	FK	**1 778 370**	FL	**17 620 379**	**17 829 474**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		500
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	76 715	181 207
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1		
	Autres produits (1) (11)					FQ	41	8
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**17 697 135**	**18 011 190**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 350 370	2 505 206
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	334 093	348 618
	Salaires et traitements *					FY	10 548 541	10 552 253
	Cotisations sociales (10)					FZ	4 234 963	4 287 519
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux amortissements * (14)					GA	5 464	12 629
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	19 216	37 369
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	1 779	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1		
	Autres charges (12)					GE	70 880	168 900
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**17 565 305**	**17 912 493**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**131 830**	**98 697**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 735	3 889
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN	350	497
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)					GP	**5 085**	**4 387**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19 576	3 521
	Différences négatives de change					GS	1 222	403
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**20 798**	**3 924**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(15 713)**	**462**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**116 117**	**99 159**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise **SAS 2I PORTAGE** — Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD		17 170
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)	HH		8 594
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		**8 577**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	19 734	15 568
Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	22 966	19 873
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**17 702 220**	**18 032 747**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**17 628 802**	**17 960 452**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	**73 417**	**72 295**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	19 028
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	52 196
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Etats financiers au 31/12/2025

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 4 781 454 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 17 702 220 euros et un total charges de 17 628 802 euros,dégageant ainsi un résultat de 73 417 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Faits caractéristiques de l'exercice

Régles et méthodes comptables

1 - Référentiel comptable appliqué

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en France selon les dispositions du PCG (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.
Seules sont exprimées les informations significatives.

2 - Changement de règles et de méthodes comptables

L'application du règlement ANC 2022-06, à compter du 1er janvier 2025, a conduit à une modernisation de la présentation et du contenu des comptes annuels, sans modification substantielle de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Ce changement de règlementation comptable a entraîné :

- une évolution de la présentation du bilan et du compte de résultat, notamment en :

Règles et Méthodes Comptables

- supprimant les postes de transferts de charges (comptes 791, 796 et 797) ;
- redéfinissant strictement le périmètre du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges liés à un évènement majeur et inhabituel ou à certaines écritures fiscales et comptables spécifiques;
- des regroupements et reclassements de certains postes afin de se conformer au nouveau modèle des états financiers.

Ces modifications sont strictement des changements de présentation et n'affectent ni les méthodes d'évaluation, ni le résultat net, ni les capitaux propres de la société.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités de façon rétrospective.

Immobilisations incorporelles

Règles et méthodes comptables

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3 et 833-5/4

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- les logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production,
- les fonds commerciaux acquis
- les frais de développement qui sont immobilisés s'ils satisfont aux conditions précises d'activation.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Amortissement

Les fonds commerciaux et les immobilisations en cours ne sont pas amortis. La durée d'utilisation généralement retenue pour le calcul de l'amortissement, selon le mode linéaire, est :

- pour les logiciels : entre 1 et 3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Constructions et agencements : entre 25 et 40 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriels : entre 5 et 7 ans
- Installations générales, agencements et aménagements :entre 5 et 7 ans
- Matériel de transport et de bureau, mobilier : entre 3 et 5 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

	Règlement ANC 2022-06	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	95 423		97 000		1 213	191 210
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	95 423		97 000		1 213	191 210
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	500					500
	Instal., agencement, aménagement divers	655				365	289
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 716				2 591	1 124
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 870				2 957	1 913
FINANCIERES	Participations	31					31
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	188					188
	Prêts et autres immobilisations financières	177					177
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	396					396
	TOTAL	100 689		97 000		4 170	193 519

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			84 203	5 464	1 213	88 453
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			84 203	5 464	1 213	88 453
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			500			500
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			654		365	288
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			3 711		2 591	1 119
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			4 864		2 957	1 908
	TOTAL			89 067	5 464	4 170	90 361

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse-ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	47 932	1 779	47 932	1 779
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	47 932	1 779	47 932	1 779
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles				
	corporelles				
	des titres mis en équivalence				
	titres de participation				
	autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	105 151	19 216	28 783	95 584
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	105 151	19 216	28 783	95 584
	TOTAL GENERAL	153 083	20 995	76 715	97 363
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation		20 995	76 715	
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	57	78	(21)	-26,47
Emprunts et dettes financières divers	19 028	2 211	16 817	760,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 209	372 811	(331 602)	-88,95
Dettes fiscales et sociales	1 089 054	1 187 969	(98 915)	-8,33
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	2 400	3 720	(1 320)	-35,48
TOTAL	1 151 748	1 566 789	(415 041)	-26,49

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	25 721	41 200	(15 479)	-37,57
Autres créances	136 681	315 500	(178 819)	-56,68
TOTAL	162 401	356 700	(194 298)	-54,47

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	7 800	21 961	(14 162)	-64,48
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	7 800	21 961	(14 162)	-64,48

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	177	177	
	Clients douteux ou litigieux	26 534	26 534	
	Autres créances clients	3 101 446	3 101 446	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 819	1 819	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65	65	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	32 707	32 707	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	179 375	179 375	
	Débiteurs divers	439 856	439 856	
	Charges constatées d'avance	7 800	7 800	
	TOTAL DES CREANCES	3 789 778	3 789 778	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	33 978	33 978		
	Emprunts et dettes financières divers	57	57		
	Fournisseurs et comptes rattachés	478 466	478 466		
	Personnel et comptes rattachés	1 323 715	1 323 715		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	880 393	880 393		
	Impôts sur les bénéfices	5 265	5 265		
	Taxes sur la valeur ajoutée	664 017	664 017		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	168 875	168 875		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	775 748	775 748		
	Autres dettes	47 104	47 104		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	4 377 618	4 377 618		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	81 128			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	1 295			

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	20 319	20 319	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	20 319	20 319	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité								
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	90,00	100,0000	9 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	90,00	100,0000	9 000,00

AUDIT
CONSULTING
GROUP

Commissariat aux comptes

SAS 2I PORTAGE

S.A.S. au capital de 9 000 €

84 VOIE DU TOEC

31300 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 501 565 568

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale en date du 28 juin 2024, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S. 2I PORTAGE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la S.A.S. 2I PORTAGE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les impacts de la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre société, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier l'application de ces méthodes.

Nous avons plus particulièrement examiné :

- Rapprochement, justification et contrôle de cohérence de la masse salariale avec les éléments issus de la paie et la comptabilité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la S.A.S. 2I PORTAGE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à TOULOUSE, le 15/06/2026

ACG – AUDIT CONSULTING GROUP

Jean CHÊNEBEAU
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
	Règlement ANC 2022-06	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	94 210	88 453	5 757	11 221
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes	97 000		97 000	
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	500	500		
	Autres immobilisations corporelles	1 413	1 408	5	5
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations	31		31	31
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	188		188	188
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	177		177	177
	Total de l'actif immobilisé (III)	193 519	90 361	103 158	11 622
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	3 127 980	95 584	3 032 396	2 966 287
	Autres créances	653 822		653 822	529 611
	Charges constatées d'avance	7 800		7 800	21 961
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	984 279		984 279	1 098 893
	Total de l'actif circulant (IV)	4 773 880	95 584	4 678 296	4 616 752
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	4 967 399	185 945	4 781 454	4 628 374

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	177	177
(2) dont créances à moins d'un an	3 789 778	3 623 186

SYGNATURES

ACG AUDIT CONSULTING GROUP
Commissariat aux comptes

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé) 9 000	9 000	9 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	900	900
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	318 740	246 445
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	73 417	72 295
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	402 057	328 640
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques	1 779	47 932
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)	1 779	47 932
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	33 978	115 184
	Emprunts et dettes financières divers (2)	775 805	469 377
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		32 406
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	478 466	544 186
	Dettes fiscales et sociales	3 042 265	3 051 987
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	47 104	38 662
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1) (IV)	4 377 618	4 251 803
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	4 781 454	4 628 374

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	4 377 618	4 185 418
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	15 842 009	1 778 370	17 620 379	17 829 474
	Montant net du chiffre d'affaires	15 842 009	1 778 370	17 620 379	17 829 474
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				500
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			76 715	181 207
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			41	8
	Total des produits d'exploitation (I)			17 697 135	18 011 190
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			2 350 370	2 505 206
	Impôts, taxes et versements assimilés			334 093	348 618
	Salaires			10 548 541	10 552 253
	Cotisations sociales			4 234 963	4 287 519
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 464	12 629
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			19 216	37 369
	Dotations aux provisions			1 779	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			70 880	168 900
	Total des charges d'exploitation (II)			17 565 305	17 912 493
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			131 830	98 697

(1) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	131 830	98 697
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	4 735	3 889
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change	350	497
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (V)	5 085	4 387
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	19 576	3 521
	Différences négatives de change	1 222	403
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (VI)	20 798	3 924
	2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	(15 713)	462
	3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	116 117	99 159
	Produits exceptionnels (VII)		17 170
	Charges exceptionnelles (VIII)		8 594
	4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		8 577
	Participation des salariés aux résultats (IX)	19 734	15 568
	Impôts sur les bénéfices (X)	22 966	19 873
	Total des produits (I+III+V+VII)	17 702 220	18 032 747
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	17 628 802	17 960 452
	BENEFICE OU PERTE	73 417	72 295
	(2) dont produits concernant les entités liées		
	(3) dont intérêts concernant les entités liées	19 028	

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 781 454** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **17 702 220** euros et un total **charges** de **17 628 802** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **73 417** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

Régles et méthodes comptables

Changement de réglementation Comptable : Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'entité applique pour la première fois le règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2022-06 modifiant le règlement n° 2014-03 relatif au Plan comptable général.

- L'application du règlement ANC 2022-06 à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 se traduit, pour l'entité, par l'adoption de **nouveaux modèles normalisés** de bilan et de compte de résultat, ainsi que par une réorganisation de l'annexe.

- Le bilan présente désormais les rubriques et postes conformément aux modèles du Plan comptable général modifié (immobilisations, actif circulant, capitaux propres, provisions, dettes et postes spécifiques).

- Le compte de résultat est présenté selon le modèle, articulé autour des résultats d'exploitation, financier et exceptionnel, ce dernier étant désormais limité aux produits et charges liés à des **événements majeurs et inhabituels**. Les opérations qui, dans la présentation antérieure, pouvaient être enregistrées ou présentées en « transferts de charges » sont désormais comptabilisées et présentées directement dans les postes de produits ou **en diminution des postes de charges**, selon leur nature, conformément aux règles de fonctionnement des comptes définies par le Plan comptable général modifié.

- Ces changements relèvent uniquement de la présentation : ils n'affectent pas, en eux-mêmes, le

Règles et Méthodes Comptables

résultat net de l'exercice ni les capitaux propres à la clôture, sauf en cas de changements de méthodes comptables spécifiques mentionnés, le cas échéant, dans d'autres notes de l'annexe.

La première application du Règlement ANC n° 2022-06 résultant d'un changement de règlementation, constitue donc un changement de méthode comptable.

Immobilisations incorporelles

Règles et méthodes comptables

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3 et 833-5/4

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- les logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production,
- les fonds commerciaux acquis
- les frais de développement qui sont immobilisés s'ils satisfont aux conditions précises d'activation.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Amortissement

Les fonds commerciaux et les immobilisations en cours ne sont pas amortis. La durée d'utilisation généralement retenue pour le calcul de l'amortissement, selon le mode linéaire, est :

- pour les logiciels : entre 1 et 3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Constructions et agencements : entre 25 et 40 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriels : entre 5 et 7 ans

Règles et Méthodes Comptables

- Installations générales, agencements et aménagements :entre 5 et 7 ans
- Matériel de transport et de bureau, mobilier : entre 3 et 5 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	95 423		97 000		1 213	191 210
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	95 423		97 000		1 213	191 210
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	500					500
	Instal., agencement, aménagement divers	655				365	289
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 716				2 591	1 124
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 870				2 957	1 913
FINANCIERES	Participations	31					31
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	188					188
	Prêts et autres immobilisations financières	177					177
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	396					396
	TOTAL	100 689		97 000		4 170	193 519

SYGNATURES

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			84 203	5 464	1 213	88 453
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			84 203	5 464	1 213	88 453
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			500			500
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			654		365	288
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			3 711		2 591	1 119
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			4 864		2 957	1 908
	TOTAL			89 067	5 464	4 170	90 361

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse-ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

SYGNATURES

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	47 932	1 779	47 932	1 779
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	47 932	1 779	47 932	1 779
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	105 151	19 216	28 783	95 584
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	105 151	19 216	28 783	95 584
	TOTAL GENERAL	153 083	20 995	76 715	97 363
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		20 995	76 715	
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

SYGNATURES

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	57	78	(21)	-26,47
Emprunts et dettes financières divers	19 028	2 211	16 817	760,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 209	372 811	(331 602)	-88,95
Dettes fiscales et sociales	1 089 054	1 187 969	(98 915)	-8,33
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	2 400	3 720	(1 320)	-35,48
TOTAL	1 151 748	1 566 789	(415 041)	-26,49

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	25 721	41 200	(15 479)	-37,57
Autres créances	136 681	315 500	(178 819)	-56,68
TOTAL	162 401	356 700	(194 298)	-54,47

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	7 800	21 961	(14 162) -64,48
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL	7 800	21 961	(14 162) -64,48

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	177	177	
	Clients douteux ou litigieux	26 534	26 534	
	Autres créances clients	3 101 446	3 101 446	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 819	1 819	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65	65	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	32 707	32 707	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	179 375	179 375	
	Débiteurs divers	439 856	439 856	
	Charges constatées d'avance	7 800	7 800	
	TOTAL DES CREANCES	3 789 778	3 789 778	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	33 978	33 978		
	Emprunts et dettes financières divers	57	57		
	Fournisseurs et comptes rattachés	478 466	478 466		
	Personnel et comptes rattachés	1 323 715	1 323 715		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	880 393	880 393		
	Impôts sur les bénéfices	5 265	5 265		
	Taxes sur la valeur ajoutée	664 017	664 017		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	168 875	168 875		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	775 748	775 748		
	Autres dettes	47 104	47 104		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	4 377 618	4 377 618		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	81 128			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	1 295			

SYGNATURES

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	20 319	20 319	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	20 319	20 319	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité							
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	90,00	100,0000	9 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	90,00	100,0000	9 000,00